

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL 2017

Pour Force Ouvrière, avis défavorable.

Les discussions sur l'information / consultation concernant le calendrier de travail 2017 ont débuté lors du comité d'entreprise du 09 novembre 2016.

Force Ouvrière, est signataire de l'accord sur l'aménagement du temps de travail qui met en place ce calendrier annuel. Celui-ci organise chaque année nos horaires hebdomadaires dans l'entreprise.

Le premier calendrier qui nous a été présenté bloque les semaines 31, 32 et 33 pour prise de congés principaux et organise la durée hebdomadaire de façon classique.

Force Ouvrière a demandé principalement d'ajouter un jour chômé le lundi 2 janvier et d'intégrer la récupération de ce jour comme un pont de façon étalée dans le calendrier.

Il a donc été convenu d'examiner une nouvelle proposition au Comité d'Entreprise du 14 décembre 2016. Notre principale revendication a abouti, le lundi 2 janvier sera chômé, mais quelle n'a pas été notre surprise de voir que le vendredi 22 décembre sera imposé en récupération du lundi 25 décembre.

Malgré notre intervention sur ce point lors de cette réunion, la Direction n'a pas bougé de position. **Nous avons donc émis un avis défavorable.**

Force Ouvrière refuse que la récupération d'un lundi (8 heures) soit posée sur un vendredi (4.90 heures). Nous demandons que chaque salarié puisse récupérer le jour férié qui tombe pendant les congés à sa convenance.

Force Ouvrière demande qu'un nouveau calendrier soit proposé au plus tôt. Nous appelons donc la Direction Latécoère à prendre ses responsabilités sur ce point particulier, sans quoi Force Ouvrière n'hésiterait pas à prendre les siennes.

FORCE OUVRIERE, À VOS CÔTÉS, À VOTRE ÉCOUTE!

Le Syndicat FO souhaite de joyeuses fêtes à tous les salariés de la société Latécoère et à leurs proches.

